

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 16, 17 et 18 mars 2015**

**2015 DAC 137** Subvention (2.290.000 euros) et avenant avec l'association Orchestre de Chambre de Paris (19e).

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu la convention annuelle d'objectifs relative à l'attribution d'un acompte de 2.290.000 euros au titre de 2015 approuvé par délibération des 15, 16, 17 et 18 décembre 2013 ;

Vu la délibération 2014 DAC 1591, en date des 15, 16, 17 et 18 décembre 2014 ;

Vu le projet de délibération 2015 DAC 137, en date du 3 mars 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association Orchestre de Chambre de Paris de Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : La subvention de fonctionnement attribuée à l'association Orchestre de Chambre de Paris, 104, rue d'Aubervilliers - 75019 Paris, au titre de l'année 2015 est fixée à 4.580.000 euros soit un complément de 2.290.000 euros après déduction de l'acompte déjà versé. D02214 / 2015\_ 0/ Simpa : 20963.

Article 3: La dépense correspondante, soit 2.290.000euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2015 chapitre 65, nature 6574, fonction 33, ligne VF40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**